

Communauté de communes

VILLENEUVOIS DIÈGE & LOT

BULLETIN D'INFO



**Equipement
communautaire**
p. 2 et 3



**Aménagement
et développement**
p. 4



**La vie de
nos communes**
p. 5



Tri des déchets
p. 6 et 7

Notre communauté regroupe
12 communes situées sur les
cantons de Villeneuve et de
Capdenac et 5417 habitants.

AMBEYRAC
FOISSAC
LA CAPELLE BALAGUIER
MONTSALES
NAUSSAC
OLS ET RHINODES
SAINTE-CROIX
SAINT-IGEST
SAINT-REMY
SALLES COURBATIES
SAUJAC
VILLENEUVE



Bulletin d'Info

N°5

1^{er} semestre 2010

L'EDITO du Président

*Madame, Monsieur,
Chers amis de l'intercommunalité,*

Vous le voyez et le vivez, notre communauté de communes avance. En conjuguant nos énergies et nos projets, nous structurons petit à petit notre territoire grâce à la coopération des Maires et des conseils municipaux de nos 12 communes. Réjouissons-nous donc de cette collaboration car elle nous fait progresser pour le mieux-vivre de tous.

Nous travaillons au quotidien pour faire avancer notre intercommunalité, avec le souci constant de la qualité du service et d'une fiscalité maîtrisée, qui renforce notre attractivité.

Avec le concours de tous : Vice-Présidents, élus communautaires et l'ensemble du personnel, j'ai bon espoir de mener à bien ce vaste chantier. Je vous souhaite une bonne reprise et une bonne lecture à tous.



Le Président
Didier POUZOULET

Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot zone artisanale les Grèzes
12260 VILLENEUVE Tél : 05.65.81.68.28 Fax : 05.65.29.59.43
Courriel : villeneuvois@orange.fr Site internet : www.villeneuvois.eu

Infos et vie pratique

EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes renforce les équipements sportifs

Afin de renforcer l'attraction de son territoire, la Communauté de Communes a réalisé quelques réaménagements de ses équipements sportifs :

● Reprise en peinture du sol du gymnase de Villeneuve et remise aux normes

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes gère la salle multisports couverte de Villeneuve (lieu dit la coustoune). Un nettoyage de la surface de jeu a été

effectué pour la première en fois en 10 ans au mois de mars 2008, mais reste insuffisant. Nous avons donc repris la peinture du sol et le traçage des surfaces de jeu.



Avant



Après

Nous avons créé de nouvelles délimitations de jeu (handball) afin de répondre aux nombreuses demandes de sport de ballon. De plus, ces travaux intègrent les nouvelles dimensions des terrains de basket imposées par les fédérations française et internationale qui seront obligatoires à compter du 1er septembre 2012. Cela permettra au club de Basket de Villeneuve de maintenir son niveau de compétition dans de bonnes conditions.

Ces aménagements ont pour objectifs de satisfaire le plus grand nombre des utilisateurs du gymnase (quasiment occupé toute la semaine en période scolaire) et de compléter la gamme des activités de sport collectif proposées aux écoles et au centre de loisirs intercommunal.

Le marquage au sol a été réalisé cet été par l'entreprise Modern'Signalisation de Cahors pour 8 165 € HT.

● Réalisation de l'éclairage du terrain de tennis extérieur de Villeneuve

La commune de Villeneuve dispose d'un club de tennis dynamique avec de nombreux licenciés, de tous niveaux et de tous âges. Le gymnase est équipé d'un terrain de tennis intérieur et deux terrains extérieurs complètent les équipements qui ne suffisent pas à couvrir les besoins notamment lors des jours de compétition ou des tournois annuels durant l'été qui se prolongent tard en soirée.

Dès leur conception les élus de Villeneuve envisageaient déjà l'éclairage de ces terrains (gainés prévues à cet effet), mais l'investissement n'avait pas pu être réalisé. Jusqu'à aujourd'hui aucun terrain de tennis extérieurs n'était éclairé sur notre territoire. L'éclairage a été réalisé par la société SPIE de Sébazac pour un montant de 9 700 € HT. Les travaux ont consisté à installer deux mâts de 10 mètres équipés de 4 projecteurs 400 W.

L'éclairage du terrain de tennis offre une amplitude de jeu plus importante.

Ainsi, les touristes situés à proximité (au camping), les habitants des communes voisines et bien sûr les licenciés du club de tennis pourront bénéficier de ces nouvelles plages horaires.



● **Mise aux normes de la piscine de La Capelle Balaguiér**

Construite il y a plus de 20 ans, cette piscine est utilisée par les habitants de la communauté de communes et les touristes qui y trouvent un lieu de loisirs à taille humaine. Gratuitement, elle accueille également les enfants du centre de loisirs tous les matins lors des vacances d'été. Depuis 2007, La Communauté de Communes gère cette piscine. Elle souhaite en assurer le fonctionnement en y apportant quelques travaux d'amélioration préconisés par les services de la DDASS au niveau :

- des pédiluves : passage élargi adapté aux personnes en fauteuil roulant).
- des plages : pour des raisons d'hygiène et de sécurité suppression des dalles vieillissantes à l'entrée et mise en béton des accès.
- du bassin : création d'un bac de disconnexion aux normes en vigueur pour sécuriser le réseau d'eau public.
- du local technique : mise en sécurité des produits et du matériel.



- et création de 8 douches extérieures selon la réglementation en vigueur.

Le coût total de cette première tranche de travaux de 10 220 € HT sera en partie couvert par les subventions accordées par l'Etat. Une seconde tranche de travaux est à l'étude.

● **Coordination pour la réalisation d'un terrain de foot à Salles Courbaties**

Le projet a consisté à désaffecter le stade de Bez de Naussac sur la commune de Naussac (stade ancien et peu fonctionnel) et à créer une nouvelle aire de jeu près du stade actuel de Salles Courbaties entre la RD 40 et le ruisseau « la Diège ».

Les travaux d'un coût total de 42 000 € ht sont entièrement financés par un don et des subventions, le terrain ayant été mis à disposition par la commune de Salles Courbaties.



L'ACTU EN BREF

Travaux d'entretien au parc préhistorique de Foissac :

Les clôtures ont été refaites pour accueillir une nouvelle femelle Auroch. Une partie des habitats préhistoriques du parc (toits de chaume) a été reprise. L'ensemble du fonctionnement du parc (nouvelle équipe d'animation) a été revu pour un meilleur accueil des touristes.

Travaux d'aménagement de la déchetterie

La nouvelle aire de lavage des camions bennes et la plateforme de décharge des gravats sont en service.

Aménagement au foirail de Villeneuve

Les aspersionneurs brumisateurs, installés sur les rampes du foirail par l'entreprise HYDROPIECES pour faciliter le nettoyage, ont permis de gagner un temps précieux soit une demi-journée de travail de deux agents. Saluons au passage, la disponibilité et la qualité de travail effectué par toute l'équipe, salariés et bénévoles du foirail.

Mise en place d'un défibrillateur au gymnase de Villeneuve

Groupama et le Conseil Général ont financé l'acquisition d'un défibrillateur mis à disposition au gymnase de Villeneuve pour les associations sportives.

Projet d'aménagement du parking du siège administratif communautaire

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de lancer la consultation.



Réagissons à l'incivisme !!!

Depuis 2008 nous devons faire face à des dégradations répétées du complexe sportif de Villeneuve : vitres cassées, portes enfoncées....

Il paraît justifié que les auteurs de ces malveillances puissent être connus et sanctionnés, des plaintes ont été déposées et enquête diligentée. Les auteurs devront assumer les conséquences de ces actes.

La Communauté de Communes fait des efforts pour entretenir les équipements mis à disposition par les communes, nous mettrons tout en œuvre pour la protection du bien public et la défense des intérêts des contribuables.

D'autres dégradations ont été constatées régulièrement à la déchetterie (vol de carburant, de conteneurs, récupération de déchets électroniques...). Nous vous rappelons qu'en dehors des horaires d'ouverture au public, il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie.

Toute action de récupération ou de chiffonnage et plus généralement toute action de dégradation fera l'objet de poursuite conformément aux lois et règlements en vigueur (et notamment : Code Général des Collectivités Territoriales, Code Pénal, Code de la Santé Publique, Règlement Sanitaire Départemental).

En particulier, conformément à l'article 3 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, les déchets abandonnés ou déposés devant la déchetterie seront éliminés d'office aux frais du responsable.

Vie locale et loisirs

Quels projets structurants pour l'avenir ?

● Réflexion sur la création d'un nouveau bâtiment pour le centre de loisirs

Suite à la forte augmentation des effectifs du centre de loisirs, une réflexion est lancée pour optimiser les capacités d'accueil du centre dans un futur proche. Les locaux actuels situés dans l'ancienne gendarmerie de Villeneuve à proximité immédiate de la route départementale 922 sont devenus exigus. En comparaison avec l'année 2008, nous constatons une hausse d'effectifs d'environ 50% pour les grandes vacances, et d'environ 30% concernant les mercredis et les petites vacances scolaires. Cette année, nous avons dénombré 50 nouvelles familles qui fréquentent désormais le C.L.S.H, soit 81 nouveaux enfants. Ainsi durant l'été 2010, 237 enfants ont fréquenté le centre de loisirs soit plus du double des effectifs par rapport aux grandes vacances de 2007.

Augmentation des effectifs en moyenne par jour			
Année/Périodes	Les mercredis	Petites vacances	Grandes vacances
2007	19 enfants	20 enfants	23 enfants
2008	17 enfants	20 enfants	25 enfants
2009	22 enfants	26 enfants	35 enfants
2010	20 enfants jusqu'à sept. 2010	25 enfants jusqu'à sept. 2010	41 enfants

Notre objectif à court terme est de pouvoir répondre à toutes les demandes d'accueil des familles. Depuis 2009, Une

convention a été signée entre la Mairie de Villeneuve, la Communauté de Communes et l'école publique afin d'utiliser les locaux de l'école La Bastide durant l'été lorsque l'effectif est supérieur à 30 enfants (capacité d'accueil maximum des locaux actuels situés à l'ancienne gendarmerie). Cela a permis d'accueillir davantage d'enfants dans un espace de jeu plus grand avec un accès facilité (parking à proximité), mais cette solution n'est que temporaire et ne répond pas, au quotidien, à la capacité d'accueil correspondant à la demande croissante des familles de notre territoire : avec 109 enfants habitant Villeneuve et 89 enfants habitant les communes environnantes (sans compter les 59 enfants des communes voisines), le centre de loisirs depuis le début de notre gestion en 2008 a acquis une dimension intercommunale voire inter-cantonale, qu'il convient aujourd'hui de renforcer.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet communautaire www.villeneuvois.eu à la rubrique « vie locale et loisirs » où vous trouverez le programme complet d'animation et les photos des différentes sorties.

Contact/info : Directeur Nicolas Calvet - 06.28.58.75.43 ou 05.65.81.67.02 - Courriel : clshvilleneuvois@orange.fr

● Projet d'extension de la zone d'activités des Grèzes à Villeneuve



Aujourd'hui le projet d'extension a pris plus d'un an de retard suite aux demandes d'études complémentaires des services de l'Etat (police de l'eau), dans le cadre du dossier de déclaration « loi sur l'eau ». Des tests d'infiltration des eaux à la parcelle (traçage hydrogéologique) sont demandés géné-

ralement pour toutes zones d'activités situées sur des terrains calcaires. L'objectif est d'identifier, en cas d'accident, où ressort l'eau infiltrée pour intervenir au plus tôt et limiter les risques.

Aujourd'hui, la police de l'eau nous a donné son accord pour que le projet d'extension de la zone d'activités puisse poursuivre le cours normal de sa réalisation. Le permis d'aménager étant accordé, la prochaine étape est le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

● Ça bouge à l'hôtel d'entreprises communautaire !!!

Rappel du principe de fonctionnement



A la zone d'activités des Grèzes, nous proposons, en location de courte durée, 3 ateliers équipés pour des entreprises naissantes souhaitant tester leur activité et s'implanter sur notre territoire.

Chaque entreprise pourra ainsi être hébergée durant une période transitoire de deux ans en bénéficiant d'un loyer très attractif. Ceci favorisera en particulier les jeunes entrepreneurs qui ont peu de moyen et qui n'ont pas la capacité de construire leur propre bâtiment dès leur création. Ainsi, au bout de deux ans, une première évaluation sera faite sur la viabilité de l'entreprise, qui pourrait déboucher en cas de résultats incertains sur un prolongement de la location, afin d'envisager plus aisément son implantation définitive sur le secteur, par exemple sur notre nouvelle zone d'activités actuellement en projet.

➔ **L'atelier n°1 de 45 m²** est occupé depuis le 01.12.08 par Ludovic Fraysse, jeune chef d'entreprises en informatique « INFOR-EXPRESS »

Contact : www.infor-express.fr postmaster@infor-express.fr tél. : 06.18.34.38.46

➔ **L'atelier n° 2 de 110 m²** est devenu trop petit pour Mr Belmon Laurent, peintre plaquiste qui l'occupait depuis le 01.03.09. Pour assurer son expansion, il a été transféré le 01.07.10 à **l'atelier n° 3 de 140 m²** plus spacieux.

Contact : 05.65.29.65.88 ou 06.08.47.54.13

➔ **Nouvelle installation prévue à l'atelier n°2** : la biscuiterie des bastides qui proposera des spécialités aveyronnaises et devrait embaucher à terme 3 à 5 salariés.



LA VIE DE NOS COMMUNES

Nombreux travaux d'aménagement à Villeneuve

La Commune de Villeneuve, s'est engagée dans une convention de partenariat avec le Département pour réaliser une opération bourg-centre.



Le schéma directeur à l'échelle de la Commune devrait permettre l'aménagement ultérieur des diverses entrées : faubourg du Grès, Rue de Cantaduc, rue de Condamines, faubourg Saint-Roch.

M. Costes, conseiller général et maire de Villeneuve ajoute :

« La Bastide de Villeneuve est à bien des égards, un musée à ciel ouvert et le fleuron de notre Communauté de Communes ; il convient d'offrir à ses habitants et à ses visiteurs le plus bel aspect pour la meilleure des fonctionnalités possibles. C'est dans cet esprit qu'a été réalisé le Boulevard de la Dîme, boulevard à présent très élégant avec son muret de pierres sèches, ses pelouses, ses fleurs. Bientôt, sera réhabilité le sol de la



Dîme ; ce lieu chargé d'histoire est un véritable oppidum sur le causse et doit être mis en valeur. Un jardin d'enfant, fleuri acces-

soirement parking de délestage devrait être le complément le plus heureux à cette bordure nord de la Bastide. »



"Naussac, terre d'accueil"



Didier Pouzoulet, Président de la Communauté de Communes et Maire de Naussac, nous présente sa municipalité et sa politique d'accueil :

" Accueillir c'est offrir, offrir des paysages à perte de vue, des vallées, des plateaux, des collines, un relief accidenté, des paysages montagneux de basse altitude, un riche patrimoine rural. Naussac vous ouvre ses portes et vous attend. "

L'accueil de nouveaux résidents : avec la réalisation de 3 tranches de lotissements c'est 28 lots qui ont été réalisés et vendus en seulement quelques années. La rénovation d'un 6^e logement est venue étoffer l'offre locative communale en parallèle à un parc locatif privé en plein développement.

L'accueil des touristes : en complément à de nombreuses résidences secondaires des gîtes ruraux attendent les périodes estivales avec impatience mais l'hébergement à Naussac s'articule essentiellement autour de deux initiatives privées exemplaires : l'Hôtel « La Bastie d'Urf » avec 11 chambres de luxe

aux prix très attractifs et les « Chalets de la Colline » un ensemble remarquable dans un site « paradisiaque ».

Le Maire de Naussac ajoute :

" L'accueil s'est aussi la restauration du patrimoine, la préservation de l'environnement avec la mise en place d'assainissement collectif ou encore le toilettage des bourgs avec les opérations cœurs de village. A Naussac, l'accueil c'est l'avenir avec de nombreux projets en maturation parce que demain se prépare.

Aujourd'hui, les portes de notre village restent largement ouvertes à travers lesquelles essayons d'entrevoir et de construire les terres de nos enfants."



ENTRETIEN DE LA VOIRIE : rappel sur les obligations des propriétaires riverains des voies communales et des chemins ruraux

Les riverains des chemins ruraux comme des voies communales sont astreints à diverses obligations qui sont autant de servitudes imposées par la loi, dans l'intérêt de ces voies et de la circulation. On distingue les servitudes de visibilité, d'ancrage et de support, de plantations, de lutte contre les incendies et d'écoulement des eaux.

Ainsi l'article 161.24 du code rural prévoit que l'entretien des chemins ruraux incombe aux propriétaires riverains et impose à ces derniers d'effectuer l'élagage des arbres situés en bordure des voies communales. L'article L.215-14, du code de l'environnement prévoit également que l'entretien des cours d'eau non domaniaux et des buses situées à l'entrée des propriétés privées sont à la charge des riverains. Le propriétaire riverain est tenu d'effectuer un curage régulier et un enlèvement des débris afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux.

Pour plus d'information sur les droits et devoirs des riverains : voir les articles R. 161-12, R. 161-13, R. 161-14 à R. 161-24, L.161-8, L.161-10 du code rural, articles L 114-2 et L.114-8 du code de la voirie routière, article L. 322-1 et suivants du code forestier, article L.441-2 du code de l'urbanisme et 640 du code civil. Site internet : www.legifrance.gouv.fr

Environnement



Attention aux erreurs de tri des déchets et aux conséquences financières !!!

Les erreurs de tri sélectif vous coûtent très cher ainsi qu'à la Communauté de Communes.

En 2009, sur les 263 tonnes de déchets collectés dans nos sacs de tri jaunes, environ 77 tonnes n'ont pas pu être valorisés, car il ne s'agissait pas d'emballages recyclables, soit un taux de refus moyen de 29 %. En 2008, le taux de refus était seulement de 21 %, soit une nette augmentation du mauvais tri. Or une tonne de déchets refusée en tri sélectif correspond à une pénalité financière de 95 € HT par tonne collectée, soit un surcoût annuel de plus de 7 000 € pour 2009, payés par l'ensemble des contribuables de la communauté de communes. A cela s'ajoute l'augmentation du coût d'élimination des ordures ménagères qui est passé de 61,20 € HT la tonne en 2009 à 74,50 € HT la tonne en 2010.

Plus il y a d'erreur de tri dans les sacs jaunes et plus le coût de traitement et de transfert est cher.

Les erreurs de tri qui affectent les sacs poubelle jaunes de tri sélectif ou parfois le conteneur entier à couvercle jaune conduisent à un refus de leur traitement et ne peuvent être recyclés. Chaque erreur de tri doit être retirée de la masse des déchets recyclables et être replacée dans un camion qui devra le ramener vers un centre de stockage des déchets, donc deux transports au lieu d'un seul à payer et deux fois plus de pollution. Ce qui induit des surcoûts de transport et de traitement importants et une pénalité financière pour les collectivités qui trient mal.

Voilà pourquoi en cas de doute, mettez le déchet dans votre poubelle d'ordures ménagères.

Pour participer efficacement au tri des déchets, il faut donc être vigilant au quotidien.

Que doit-on mettre dans les bacs à couvercle jaune ?

- bouteilles, flacons, sacs de caisse et films de suremballage en plastique,
- boîtes métalliques,
- cartonnettes, journaux et magazines,
- briques alimentaires,
- de façon plus générale les emballages, suremballages et flaconnages.



Attention à ne jamais mettre de verre dans le conteneur à couvercle jaune de tri sélectif. Pour son recyclage, mettez le verre dans les colonnes à verre placées sur chaque commune sur des points d'apport volontaire. Contactez les mairies pour connaître leur emplacement.

CONTACT / INFO

- SYDOM : 05.65.68.34.49
<http://www.sydom-aveyron.com/>
- SYDED : 05.65.21.54.30
<http://www.syded-lot.fr/>
- ECOEMBALLAGES : <http://tri-recyclage.ecoemballages.fr/>
- Site internet communautaire : www.villeneuveois.eu
rubrique « environnement au quotidien »

Des réunions publiques d'information sur le tri sélectif seront organisées prochainement dans les mairies.



Un nouveau service à la déchetterie : des conteneurs pour collecter les déchets textiles

Depuis quelques mois l'entreprise d'insertion Relais 48, basé à Saint-Laurent-sur-Limagnole en Lozère, met à disposition de la communauté de communes deux containers pour la collecte des vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie, jouets.... Regroupé au sein de l'Association interréseaux de la fibre solidaire, aux côtés d'Emmaüs France et Tissons la solidarité, le Relais 48 joue un rôle social car les déchets textiles sont pour 30 à 35 % revendus à un prix symbolique à l'export vers différents pays africains et Madagascar, ce qui génère sur place des emplois. 15 % sont détruits, 5 % revendus dans les boutiques Ding Fring et 45 % recyclés. (chiffons d'essuyage ou utilisés pour la fabrication d'isolant thermique).

Cette opération revêt un caractère socio-économique, car elle participe au développement de pays africains à très bas revenus et aide à la réinsertion de personnes en difficulté embauchées pour traiter ces textiles. Pour la

communauté de communes, il s'agit bien là d'un service complémentaire gratuit pour les usagers puisque le relais 48 assurera gratuitement le ramassage.

Après plus de trois mois de mise en service, un premier bilan très positif a été dressé, puisque c'est plus de 2 tonnes de textiles qui sont récoltées chaque mois.

Face à l'affluence d'apport de textile, un troisième conteneur devrait être mis en place.

Consigne de tri : vous pouvez donner les vêtements neufs ou anciens, les chaussures (attacher les lacets), le linge de maison, la petite maroquinerie (ceinture, sacs à main) et les jouets (en bon état de marche). Il vous suffit de les rassembler dans un sac fermé jaune transparent (moins de 50 litres). Une fois collectés, les dons sont triés dans l'une des usines du Relais.

Pour tous renseignements complémentaires, appeler la déchetterie au 05 65 29 20 72.

TRIER SES DECHETS C'EST PAS SI COMPLIQUE !!!!



- 1 - Il ne faut pas laver les emballages avant de les trier : les laver, c'est gaspiller de l'eau qu'il faut ensuite traiter. Bien vider les emballages, ça suffit pour les recycler facilement.
- 2 - Il ne faut pas enlever les bouchons des flacons et des bouteilles en plastique avant de les recycler. Les laisser fermer, c'est plus propre de les trier comme ça et cela évite de salir le bac.
- 3 - Le point vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Cela signifie que les 47 000 entreprises qui mettent ces produits sur le marché participent financièrement à la collecte sélective des emballages.



4 - On peut trier les bouteilles d'huile, qu'elles soient en plastique (à jeter dans un sac jaune) ou en verre (à jeter dans une colonne à verre), car elles sont recyclables.

5 - On ne peut pas mettre tout ce qui est en verre dans la colonne de récupération du verre. On doit seulement y mettre les emballages, à savoir les flacons, les bocaux et les bouteilles, mais on n'y met surtout pas des objets comme la vaisselle, des verres, des vitres... que l'on doit amener directement à la déchetterie.

6 - On n'est pas obligé de mettre les emballages recyclables seulement dans des sacs jaunes transparents fermés, s'ils sont propres on peut aussi les vider en vrac dans le conteneur à couvercle jaune.



Exemple d'actions de sensibilisation menées par les communes

Toute l'année 2009, les élèves de Foissac/Montsalès ont travaillé sur le thème du « Développement durable ».

1^{er} objectif : les sensibiliser autour des problèmes environnementaux à partir du jeu et de la pratique des arts plastiques.

2^e objectif : transmettre un message : « Nous devons changer notre mode de vie pour protéger notre planète ». Ils ont utilisé toutes sortes d'objets de récupération et plusieurs techniques : le coupage, le collage, le tissage, la peinture....

Exemple des travaux : « les trois amis recyclables ». Il fallait faire une statue avec des objets de la poubelle jaune. « Ils sont amis parce qu'ils ne polluent pas : ils sont recyclables », précise un enfant !!!



En collaboration avec l'association de Montsalès « la Galerie la Tour », les élèves ont pu exposer le produit de leur réflexion pendant 15 jours. Comme il est souligné dans le livret de l'exposition: « Les travaux présentés sous-tendent une réflexion et témoignent d'une prise de conscience des problèmes environnementaux que bien des adultes n'ont pas pris le temps d'acquérir ».



Communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot

zone artisanale les Grèzes - 12260 VILLENEUVE Tél : 05.65.81.68.28 Fax : 05.65.29.59.43
Courriel : villeneuvois@orange.fr Site internet : www.villeneuvois.eu

Simplifiez-vous le tri



Nouveau !

Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires et petits emballages en carton



Boîtes et emballages métalliques



Sacs et films en plastique



Journaux, magazines, revues et prospectus



Avec 250 canettes recyclées, on peut fabriquer un vélo !!



Astuces

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- Inutile de laver les emballages, cela gaspille de l'eau.
- Il suffit simplement de les égoutter et de les vider correctement.